



RECRUTEMENT DES CPIP POUR 2026 : STOP à la politique cosmétique !

Malgré des annonces grandiloquentes du Garde des Sceaux sur les réseaux sociaux quant à l'importance de la filière IP et sa prétendue place accordée au sein de la nouvelle DGAP, malgré les états généraux de l'insertion probation sensés mettre en lumière l'importance du travail effectué par les professionnels des SPIP, l'efficacité des missions de probation et de prévention de la récidive, [l'arrêté du 20 janvier 2026](#) est tout simplement qu'un camouflet !

Il fixe à 85, seulement, le nombre des postes offerts au concours d'accès CPIP pour l'année 2026. Le **SNEPAP-FSU alerte et exige plus qu'un geste cosmétique.**

Bien que s'y ajoutent 10 postes réservés aux bénéficiaires du code des pensions militaires d'invalidité et des victimes de la guerre et 6 embauches dans le cadre des obligations liées à l'emploi de travailleurs handicapés, ce chiffre est **dératoire au regard des besoins réels** des services pénitentiaires d'insertion et de probation !!!

85 postes de CPIP... pour une filière en tension chronique ?!

Des centaines de postes sont vacants. Ce manque pèse lourdement sur la mise en œuvre et l'efficacité des missions de probation et de prévention de la récidive. Les services sont sous-dotés, les conditions de travail dégradées, et les missions essentielles (accompagnement, préparation de sortie, travail sur le passage à l'acte, prévention de la récidive) sont mises en tension permanente.

Dans le travail qu'elle mène sur les organigrammes de référence des SPIP – dont les besoins établis en année N-2 sont évidemment sous-évalués ! - la DAP estime elle-même, pour les SPIP, un **manque de 856 postes, tous corps confondus**. Elle évalue le taux de couverture des services à **88%** pour les CPIP !

Pour le **SNEPAP-FSU**, le nombre de postes ouverts est insuffisant pour répondre aux besoins de terrain : **700 recrutements sont nécessaires rien que pour les CPIP.**

L'**augmentation** des recrutements doit être en adéquation, notamment sous le prisme du retour du SPIP en pré-sententiel. Elle doit être **structurelle et ambitieuse**, pas un pis-aller au compte-gouttes.

Pallier les besoins actuels et futurs par le recours à des postes de contractuels (quand ils ont lieu...), c'est créer de la précarité et fragiliser encore davantage les services.

Les décideurs publics doivent passer des déclarations sur l'importance de la réinsertion à des actes concrets et proportionnés.

La probation ne se limite pas à une idée de communication : c'est un **levier essentiel de sécurité publique, de prévention de la récidive, et de cohésion sociale.**

Le **SNEPAP-FSU** le martèle : **Plus de postes, plus de moyens, plus de reconnaissance.**

